YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 2000.71

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Institut d'Etudes Supérieures des Arts, dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes ».

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune va faire participer Samantha CABANES, recrutée dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes » (Agent d'accueil et de documentation auprès de l'Antenne Mission Locale d'Yerres) à une formation sur le thème « Formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication », en partenariat avec l'Institut d'Etudes Supérieures des Arts,

CONSIDERANT que le programme de formation proposé par l'organisme précité, 5 avenue de l'Opéra - 75001 Paris, correspond aux besoins souhaités par la Commune,

CONSIDERANT que le programme de formation proposé a reçu un avis favorable du CAPARIF, 192 B rue Lecourbe - 75015 Paris,

REÇU LE
24 MARS 2000
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle à l'attention de Samantha CABANES, recrutée dans le cadre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », sur l'emploi « d'Agent d'Accueil et de Documentation auprès de l'Antenne Mission Locale d'Yerres », sur une durée de 10 jours (80 heures), du 3 au 14 avril 2000 inclus, moyennant une contribution financière de 7.500 francs TTC,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184.

Fait à Yerres, le 21 mars 2000.

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 50

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

169